INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue au centre Aimé-Guérin salle l'étang au 5365, boul Saint-Laurent, Ville de Sainte-Catherine à **10:00** h, ce jeudi le septième jour du mois d'avril deux mille vingt et deux, à laquelle sont présents Messieurs,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Michel Leblanc, Conseiller - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

22-04-33 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2022
3.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 30 mars 2022
4.- Approbation des comptes à payer
5.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 30 mars 2022.
6.- Présentation et dépôt du rapport financier 2021.
7.- Présentation et dépôt du rapport d'audit de conformité par la CMQ
8.- Mandat INRP et l'IQEA
9.- Avenant au contrat d'exploitation pour le partage des responsabilités
10- Présentation du rapport d'Aquatech janvier 2022.
11- Varia
12- Question du public
13- Levée de l'assemblée.

22-04-34 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 MARS 2022.

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2022.

22-04-35 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 30 MARS 2022.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 mars 2022.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
22-04-36

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 254,448.14 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 16,583.94 $ pour un montant total de 271,032.08 $.

22-04-37 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 30 mars 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-04-38 RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2021, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu:

Que le Conseil approuve le rapport financier 2021 et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.

22-04-39 RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA CMQ ET PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil le rapport d'audit de la Commission municipal du Québec portant sur la conformité de transmission des rapports financiers et couvrant les années 2016 à 2020.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de la lettre de la CMQ et du rapport d'audit.

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

Que le Conseil demande que le rapport soit déposé parmi les archives de la Régie et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la CMQ

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
22-04-40

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2021 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2021 et la déclaration provincial de l'IQEA et ce pour un montant de $ 9,400.00 plus taxes, incluant un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES selon l'offre de services datée du 21 mars 2022.

22-04-41 AVENANT #1 AU CONTRAT AVEC AQUATECH .

Considérant le contrat pour la fourniture de services et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées adjugé selon la résolution 18-04-34 et dont l'échéance est en juin 2023.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce contrat au niveau de la responsabilité en ce qui a trait aux opérations de la station puisque la Régie a 2 opérateurs à sa charge.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte , appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accepte les modifications de responsabilités qui sont apportées au contrat selon l'addenda #1 présenté.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, l'addenda à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

22-04-42 RAPPORT D'EXPLOITATION DE JANVIER 2022.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de janvier 2022 et le Conseil d'administration en prend connaissance

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

22-04-43 VARIA.

Aucun dossier

22-04-44 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

22-04-45 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1745

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)